



Perte de poids depuis qu'ils sont chez leur père. Que faire

Par **sophie1805**, le **04/06/2012** à **17:33**

Bonjour,

Depuis le mois de Mars 2012 mon ex conjoint c'est vu obtenir la garde de nos enfants par le JAF.

Je n'étais sois disant pas apte à m'en occuper correctement car je ne travaille pas et je n'ai pas de permis de conduire.

J'ai pu constater que mes 2 plus jeunes enfants avaient maigrit. Ils sont sans arrêt malade mais le père ne les emmènes pas chez le médecin. J'ai vérifié sur son compte de la sécurité social et j'ai vu que les 2 plus jeunes n'étaient pas sur sa carte.

Comment puis je savoir si ils ont une couverture social?

Que puis je faire ?

Est-ce que je peux de mon coté faire constater l'état de santé de mes enfants et leur perte de poids ?

Une mesure éducative avait été ordonné mais celle ci c'est terminé. Je dois passer devant le juge pour enfants pour la conclusion.